

11 février 2002

Les enjeux du moment dans le processus de fondation du nouveau parti de gauche



Le processus de fondation du nouveau parti de gauche a démarré. Encore faut-il démarrer du bon pied. Il y a les tâches d'organisation, de plate-forme et de statuts baignant toutes dans une ambiance pré-électorale. Quel est le fil conducteur pour se présenter en pleine forme à la ligne de départ qu'est le congrès de fondation du début juin, ligne de départ tant, à court terme, pour les prochaines élections qu'à moyen terme pour l'enracinement du parti dans les luttes sociales ?

Comment avoir la pleine forme ? Donner la priorité à la jonction avec les militantes et militants du mouvement social en leur proposant de s'associer pleinement à la construction du parti ou se renfermer dans des tâches internes qui, inévitablement, mettront en relief les rapports de pouvoir ? Cette question vaut tant pour les tâches de conception (plate-forme et statuts) que les tâches d'organisation (des UFP, du forum et du congrès) Il ne s'agit pas non plus d'apparier mécaniquement certaines tâches avec l'ouverture sur l'extérieur et d'autres avec l'interne. Par exemple, la plate-forme pourrait tout aussi bien se faire en serre chaude que les statuts prévoir des ponts avec le mouvement social.

Dans la dernière période, les mouvements sociaux qui ont le plus bougé sont tant le mouvement antiglobalisation et antiguerre, dont le noyau est la jeunesse radicale, que le mouvement des femmes. Leur liaison avec la gauche politique est tenue : on n'a qu'à penser à la composition du comité de liaison et en particulier de ses comités de travail. On ne saurait construire le parti sans faire le maximum d'effort pour créer des liaisons, d'autant plus que le congrès de fondation aura lieu le même mois que les mobilisations contre le G-8.

C'est là la raison d'être du processus de plate-forme participative qui leur tend une perche tout comme il se modèle sur leurs exigences de démocratie participative et directe. Étant donné cette importance du processus de plate-forme participative tant pour nous lier aux groupes sociaux et faire de notre forum du 27-28 avril un succès de participation que comme élément-clef de notre pré-campagne électorale, il nous faut l'organiser minutieusement, en prévoir les détails car rien ne se fait tout seul. Il en est de même pour la tâche d'organisation d'UFP locales et régionales, tâche qui doit se faire en symbiose étroite avec le processus de plate-forme participative.

L'interface groupes sociaux et gauche politique devrait aussi être la préoccupation centrale de nos statuts. Il s'agit bien d'interface donc ni un isolement atrophiant et à la limite sectaire et ni non plus une fusion de la gauche politique et de la gauche sociale d'autant plus qu'au Québec, en termes d'organisation et de finance, la gauche sociale serait en mesure de facilement contrôler et même d'avaloir la gauche politique. Cette interface a quatre facettes :

- Un parti unitaire que veut fortement le peuple de gauche du Québec tel qu'il l'a exprimé dans maints sondages et surtout dans le bilan de Mercier ;
- Un parti multi-tendances qui permet l'expression du pluralisme réellement existant de la gauche ;
- Un parti à sections (en plus de l'organisation en régions et comtés) pour se lier organiquement au mouvement social ;

- Un parti qui fait place aux femmes et aux jeunes en leur donnant toute l'autonomie et le pouvoir nécessaire en contrepartie de leur oppression et de leur marginalisation sociale.

Certes, l'unité du parti se fera sur la base d'un processus de fédération des partis existants et UFP locales existantes désirant se joindre au nouveau parti sur la base de sa plate-forme et de ses statuts. Certes, tout parti se fédérant aura l'option de se transformer en tendance. Mais devrait en résulter un seul parti avec une seule liste de membres, une seule trésorerie, un seul mécanisme démocratique de sélection des candidates et candidats et un seul mécanisme de prise de parole publique au nom du parti.

- L'adhésion au parti devrait se faire, après sa fondation, sur une base individuelle avec cotisation et renouvellement annuel.
- Un groupe social pourrait adhérer et renouveler collectivement – et se constituer en section du parti – en autant que sa liste de membres serait intégrée à celle du parti, des cartes individuelles de membres émises, les cotisations annuelles payées et que le vote resterait individuel sur la base de la présence aux assemblées statutaires.
- Le parti serait dirigé par son congrès. Le congrès élirait une instance intermédiaire responsable collectivement et à égalité devant le congrès. Cette instance élirait une coordination responsable collectivement et à égalité devant l'instance intermédiaire.
- Cette coordination serait le porte-parole collectif du parti quitte, au besoin, à s'adjoindre d'autres membres.

Les membres du parti pourraient librement adhérer à une tendance politique, ou n'appartenir à aucune tendance. Exceptionnellement, au moment de la fondation, les membres des partis se fédérant appartiendraient d'office à leur ancien parti devenu, s'il le désire, une tendance.

- Une tendance devrait adhérer à la plate-forme, éventuellement au programme, du nouveau parti, défendre son orientation générale, respecter ses statuts et règlements, se dénombrer au moment du congrès auprès d'une commission de vérification, y identifier publiquement ses déléguées et y produire une plate-forme.
- Une tendance aurait droit à se structurer à sa convenance ; à librement diffuser son point de vue dans les instances du parti, dans ses organes dont le site web, selon un mécanisme convenu, et auprès du public ; à être représentée dans les instances dirigeantes du parti en proportion de son nombre de membres dans le parti ; à avoir un minimum de porte-parole dans les congrès.

En plus d'être organisée en comtés et régions, le parti serait organisé en sections à l'intérieur des groupes sociaux, en particulier des syndicats, et, possiblement, des lieux de travail.

- Tout membre du parti appartenant à un groupe social donné serait d'office membre de sa section, si elle existe, même s'il n'est pas tenu d'y participer. Donc tout membre appartiendrait nécessairement à une organisation territoriale de base et aussi, possiblement, à une section.
- Dans les congrès régionaux et nationaux, l'ensemble des sections aurait droit à un pourcentage de déléguées prévu par les statuts (25-33% ??). Dans cette délégation chaque section serait représentée au prorata de ses membres.
- Les sections pourraient se fédérer, par exemple dans une fédération syndicale.
- Les statuts et règlements des sections, tout comme ceux des organisations territoriales, seraient partie intégrante des statuts du parti.
- Une section pourrait élaborer une plate-forme liée à son groupe social en autant qu'elle ne contredirait pas la plate-forme (le programme) du parti. Il en est de même pour les organisations territoriales.
- Une section, tout comme les organisations territoriales, auraient comme tâches prioritaires la diffusion du point de vue du parti, la centralisation des préoccupations et des demandes de ses membres et le recrutement.

Le parti se doterait d'un comité femme et d'un comité jeune qui pourraient, s'ils le désirent, s'organiser en caucus au moment des congrès. C'est aux femmes et aux jeunes de proposer au

parti la place qu'elles et qu'ils veulent avoir dans le parti en particulier le pouvoir de leurs comités et leur représentation dans les instances, les congrès et les listes de candidatures. Il appartiendrait au parti d'être extrêmement ouvert à leurs propositions, particulièrement quant à la parité, et les encourager à s'organiser avant le forum d'avril.

En cas d'élections anticipées au printemps ou à l'été, le forum d'avril se transformerait en congrès de fondation. Au besoin, il serait devancé. Normalement, il devrait être possible d'y soumettre une plate-forme et des statuts. Pour éviter la complication légale des signatures, les partis voulant se fédérer se fusionneraient quitte à faire ratifier le tout par des congrès spéciaux.

Marc Bonhomme, 11 février 2002